

Le 28 février 2024, suite à la publication du décret n°2024-146, l'ANTS est officiellement devenue France Titres. Une appellation qui se traduit par une nouvelle identité visuelle qui évoque à la fois le caractère régalien des missions de l'Agence, la modernisation des titres et les services numériques accessibles sur mobiles.



RENOUVELLEMENT DES TITRES SÉCURISÉS : UN MOT D'ORDRE, L'ANTICIPATION !

RÉSERVEZ ANTICIPEZ VOYAGEZ

Des vacances à l'horizon ? Pour toute première demande ou renouvellement de titres d'identité, trouvez gratuitement et dès à présent un rendez-vous.



rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

À l'approche des congés d'été et de la préparation aux examens scolaires, qui constituent des périodes de forte demande de titres, le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a récemment relancé une campagne de communication afin d'inciter les usagers à anticiper, dès maintenant, leurs demandes et renouvellements de cartes nationales d'identité et de passeports. L'occasion de leur rappeler les deux outils facilitant leurs démarches.

1. La pré-demande en ligne

Le premier outil à promouvoir auprès de vos usagers est la pré-demande en ligne à réaliser sur le site ants.gouv.fr. Cette démarche, facultative, permet d'accélérer considérablement le temps de recueil en mairie.

2. La plateforme de rendez-vous en mairie

Les usagers peuvent ensuite prendre rendez-vous en mairie en se connectant sur <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>.

Ce moteur de recherche mis en place par France Titres permet de visualiser les rendez-vous disponibles dans un rayon géographique déterminé. Il vous suffit de renseigner :

- la distance maximale de recherche (20, 40 ou 60 km) ;
- le motif du rendez-vous ;
- le nombre de personnes concernées par la demande ;
- la localisation.

Les supports de communication du Ministère (affiche, vignettes pour les réseaux sociaux ou votre site internet...) sont disponibles dans votre espace mairie. N'hésitez pas à les relayer et invitez vos usagers à vérifier dès à présent la validité de leurs titres d'identité !

📌 BON À SAVOIR...

Une nouveauté sur la plateforme de RDV en mairie !

Depuis début mars, les résultats d'une recherche de rendez-vous en mairie sur la plateforme dédiée sont présentés différemment. Si auparavant ils étaient triés par date en fonction de la localisation et de la distance de recherche renseignées par l'utilisateur, aujourd'hui ils sont regroupés par lieu afin d'être au plus près de la localisation du demandeur.

Cette nouvelle présentation plus claire et plus ergonomique devrait encore simplifier le parcours des usagers et ainsi faciliter leurs demandes de titres. À noter, toutefois, que ceux qui le souhaitent peuvent toujours afficher les résultats en fonction des premiers créneaux disponibles.

LA PATROUILLE, UN RELAIS DE TERRAIN ENTRE LES MAIRIES ET FRANCE TITRES

La patrouille de France Titres assume un rôle essentiel en tant qu'équipe terrain, dévouée à guider et accompagner les mairies vers l'optimisation de leurs services. Ses missions englobent la formation sur le Dispositif de Recueil (DR), la promotion des bonnes pratiques, la gestion des dysfonctionnements et des montées de version, garantissant ainsi une présence physique auprès des agents de mairies.

Un accompagnement de proximité

De la phase de conventionnement à la formation, la patrouille offre un accompagnement exhaustif aux mairies. Elle propose différentes formations sur le DR et l'identité numérique, tant en présentiel que via des webinaires (voir calendrier ci-dessous). En outre, la patrouille participe aux comités de suivi organisés par les Préfectures et accompagne diverses expérimentations de France Titres, tels que le Dispositif Autonome de Recueil Supervisé (DARS) ou les pièces jointes dans la pré-demande. Enfin, l'équipe de la patrouille assure une communication active auprès des mairies via l'envoi de courriels informatifs, les tenant informées des évolutions et montées de version.



WEBINAIRES : À VOS AGENDAS !

Chaque mois, la patrouille organise plusieurs webinaires. Voici les dates à venir en avril et mai. N'hésitez pas à vous joindre à ces sessions pour obtenir des informations utiles sur la délivrance des titres sécurisés, les bonnes pratiques en matière de DR, ainsi que les cartes ANTS. **Pour vous inscrire, rendez-vous dans votre espace Mairie : <https://moncompte.ants.gouv.fr>**

THÉMATIQUE	AVRIL 2024	MAI 2024
Délivrance des titres sécurisés	<ul style="list-style-type: none"> 4 avril de 10h à 12h 25 avril de 10h à 12h 	<ul style="list-style-type: none"> 14 mai de 10h à 12h 23 mai de 10h à 12h
Bonnes pratiques DR	<ul style="list-style-type: none"> 4 avril de 10h à 11h 11 avril de 10h à 11h ou de 15h à 16h 18 avril de 10h à 11h ou de 15h à 16h 	<ul style="list-style-type: none"> 23 mai de 10h à 11h ou de 15h à 16h 30 mai de 10h à 11h ou de 15h à 16h
Cartes ANTS	<ul style="list-style-type: none"> 3 avril de 10h à 11h 17 avril de 10h à 11h 	<ul style="list-style-type: none"> 15 mai de 10h à 11h 22 mai de 10h à 11h

* D'autres webinaires sur la certification d'identité numérique sont organisés. Plus d'informations sur la *Lettre d'engagement national pour la délivrance des titres d'identité n°20*.

INDICATEURS

Indicateurs cibles

Vous pouvez vous référer aux résultats obtenus par votre commune via le tableau des indicateurs communaux envoyé désormais tous les 15 jours par la préfecture

Délai moyen d'obtention d'un RDV en mairie 30 jours	Délai moyen d'instruction/production/acheminement 21 jours
Taux de pré-demande 80 %	Nombre de recueils par DR par an 3750

Au 11 mars 2024

Délai moyen d'obtention d'un RDV en mairie 18 jours	Délai moyen d'instruction/production/acheminement* 18,6 jours
Taux de pré-demande 79,3 %	Nombre de recueils par DR depuis le 1 ^{er} janvier 2024 434

* CNI et passeports confondus